



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire**

Questions soumises à la Commission pour examen et décision

Cadres nationaux d'assurance de la qualité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la demande formulée par la Commission de statistique à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions (voir E/2010/24, chap. I.B, décision 41/101, et E/2011/24, chap. I.B, décision 42/115). Il décrit les travaux menés par le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité en vertu du mandat que lui a confié la Commission, à savoir : a) élaborer un modèle de cadre national d'assurance de la qualité en tenant compte des cadres existants et en établissant des tableaux de correspondance; b) élaborer les directives accompagnant le modèle; c) réunir dans un glossaire les principaux termes relatifs à la qualité; d) recenser en ligne les documents et les liens renvoyant aux outils et références qui existent aux plans national et international dans le domaine de l'assurance de la qualité; et e) améliorer et tenir à jour le site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité géré par la Division de statistique.

La Commission est aussi saisie d'un document de référence à part où figurent le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et les directives s'y rapportant, la liste des outils et des références, un tableau montrant les correspondances entre le modèle et plusieurs cadres d'assurance de la qualité existants, et les liens renvoyant au glossaire en ligne et au site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité.

La Commission est invitée à valider le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et à exprimer son opinion sur les directives, le glossaire, les outils et références et le site Web.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 janvier 2012).

** E/CN.3/2012/1.



I. Introduction

1. À sa quarante et unième session, la Commission de statistique était saisie d'un rapport de Statistique Canada qui contenait une analyse des cadres d'assurance de la qualité (E/CN.3/2010/2). S'appuyant sur des consultations tenues dans le monde entier, ce rapport encourageait les bureaux nationaux de statistique à utiliser un cadre national d'assurance de la qualité dont il décrivait les éléments de base. Dans son rapport, Statistique Canada a passé en revue trois modèles de cadre national d'assurance de la qualité et a invité le Groupe d'experts (décision 41/101) à mettre au point un modèle générique de cadre d'assurance de la qualité pour aider les pays à élaborer le leur ou, s'ils en ont déjà un, à l'améliorer. Il a estimé que plutôt que d'élaborer un cadre unique, il serait plus réaliste d'établir un modèle assorti de directives expliquant comment établir un cadre d'assurance de la qualité.

II. Création et programme de travail du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité

A. Membres du Groupe d'experts

2. Le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité a été créé en août 2010. Des représentants des 17 pays suivants ont été invités à y siéger : Afrique du Sud, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, France, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Mexique, Niger, Norvège, Qatar, Suisse et Ukraine. L'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont été invités à faire partie du Groupe d'experts en qualité d'observateurs. L'Afrique du Sud a accepté la présidence du Groupe d'experts, dont la Division de statistique assure le secrétariat.

B. Programme de travail

3. Conformément à son mandat, la première phase des travaux du Groupe d'experts a été réalisée entièrement dans le cadre d'échanges de courrier électronique et de conférences téléphoniques. Le Groupe d'experts a présenté à la Commission de statistique, à sa quarante-deuxième session, un rapport intérimaire (E/CN.3/2011/33) résumant la première phase de ses activités et débats, qui a consisté à examiner l'expérience des membres qui avaient élaboré ou utilisé un cadre national d'assurance de la qualité, les problèmes et obstacles qu'ils avaient rencontrés ou qu'ils prévoyaient, et les principaux besoins et priorités qu'ils avaient recensés, d'un point de vue national.

4. La Commission a pris note du programme de travail de 2010-2011 présenté dans le rapport intérimaire du Groupe d'experts, qui comprenait les éléments suivants :

a) Élaboration d'un modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité;

- b) Comparaison entre les cadres existants et le modèle;
- c) Élaboration des directives accompagnant le modèle;
- d) Recensement et examen des pratiques et des mécanismes existants en matière de contrôle de la qualité et ajout de liens et de documents portant sur ces pratiques et mécanismes au site Web consacré aux cadres nationaux d'assurance de la qualité¹;
- e) Examen et clarification de la terminologie actuellement utilisée et élaboration d'un glossaire des termes relatifs à l'assurance de la qualité;
- f) Mise au point de supports de formation;
- g) Recensement des pratiques qui constituent des normes minimales souhaitables;
- h) Rédaction de directives fondées sur des pratiques optimales, des exemples et des indicateurs chiffrés et concrets.

5. Si le Groupe d'experts a réussi à mener à bien la première phase de ses travaux dans le cadre d'échanges de courrier électronique et de conférences téléphoniques, il est devenu évident que certains débats devaient se tenir et certaines décisions être prises dans un cadre non plus virtuel mais réel. C'est pourquoi la Division de statistique a organisé, à New York, du 28 au 30 septembre 2011, une réunion du Groupe d'experts au cours de laquelle des représentants de huit pays, de trois organismes internationaux, d'une commission régionale des Nations Unies et de la Division de statistique ont examiné les questions suivantes : a) formulation et classement des composantes du modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité; b) examen du tableau des correspondances entre le modèle et les autres cadres d'assurance de la qualité; et c) accord sur la teneur des directives accompagnant le modèle. La section III ci-après donne une description détaillée des divers éléments du programme de travail du Groupe d'experts énumérés au paragraphe 4 ci-dessus.

III. Éléments pouvant aider à l'élaboration d'un cadre national d'assurance de la qualité

A. Modèle de cadre national d'assurance de la qualité

6. Le modèle de cadre national d'assurance de la qualité conçu par le Groupe d'experts est présenté à l'annexe I. Il comprend cinq parties : a) contexte; b) concepts et cadres; c) directives concernant l'assurance de la qualité; d) évaluation de la qualité et communication des résultats; et e) cadre de gestion de la qualité et autres. Le Groupe d'experts a axé ses travaux sur les concepts et les cadres et sur l'assurance de la qualité.

7. Le contenu du modèle a été examiné en profondeur dans les échanges de courrier électronique et à la réunion. Fondé initialement sur les trois propositions formulées dans le rapport présenté par Statistique Canada à la Commission de

¹ Le site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité, géré par la Division de statistique, se trouve à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/dnss/QualityNQAF/nqaf.aspx> (en anglais).

statistique à sa quarante et unième session, le modèle inclut en fin de compte certains éléments des trois propositions, auxquels les membres du Groupe d'experts ont décidé d'ajouter quelques autres éléments pour qu'il puisse être utilisé par le plus grand nombre de pays possible.

8. L'utilisation du modèle est facultative, ce qui veut dire que le modèle n'a pas un caractère normatif ni n'est supposé remplacer les autres cadres d'assurance de la qualité déjà adoptés ou utilisés par les bureaux de statistique nationaux. Les pays peuvent s'inspirer de la structure générale présentée dans le modèle pour établir leur cadre national d'assurance de la qualité.

9. Conformément au paragraphe c) de la décision 41/101 de la Commission de statistique, le modèle de cadre a été conçu de manière à être suffisamment souple pour permettre aux pays qui décident de l'utiliser de prendre en compte leurs particularités nationales. À cet égard, les volets du modèle qui sont pertinents pour un pays donné pourraient très bien avoir un effet complètement différent sur un autre, selon son stade de développement, les ressources dont il dispose, son cadre institutionnel et ses problèmes les plus urgents du moment, du point de vue de la politique de la qualité.

10. Les bureaux de statistique nationaux ne sont pas censés appliquer automatiquement tous les volets du modèle de cadre national d'assurance de la qualité. Par ailleurs, les éléments et mécanismes énumérés dans les directives accompagnant le modèle ne se veulent pas exhaustifs ni ne sont supposés s'appliquer uniformément à tous les bureaux de statistique nationaux. Cela étant, le Groupe d'experts considère que le modèle est un outil d'organisation utile, qui offre une structure unique pour répertorier les nombreux concepts, politiques et pratiques actuellement en usage dans le domaine de l'assurance de la qualité. Les bureaux de statistique sont encouragés, lorsqu'ils utilisent la structure recommandée, à déterminer eux-mêmes quels aspects cadrent le mieux avec leur situation et à élaborer en conséquence un cadre qui réponde à leurs besoins. L'élaboration d'un cadre par un organe national pour un organe national est l'idée-force qui a guidé les travaux du Groupe d'experts.

B. Comparaison entre le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et les cadres existants

11. Pour élaborer le modèle de cadre national d'assurance de la qualité, le Groupe d'experts s'est inspiré, sur la recommandation de la Commission de statistique, des cadres d'assurance de la qualité existants, qu'il s'est efforcé de faire correspondre autant que possible avec le modèle, de manière à ne pas « réinventer la roue ». Ainsi, il a repris, autant que faire se pouvait, les principes énoncés dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, le Cadre d'évaluation de la qualité des données du Fonds monétaire international, le cadre national d'assurance de la qualité de Statistique Canada et la proposition de structure de code régional de bonnes pratiques en matière de statistiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le rapprochement du modèle de cadre national d'assurance de la qualité avec chacun des cadres mentionnés précédemment, auquel a procédé le Groupe d'experts, devrait aider les bureaux nationaux de statistique à faire correspondre leurs cadres d'assurance de la qualité avec ceux de ces organisations régionales ou internationales. Un tableau récapitulatif des correspondances est joint en annexe II

du présent document et on trouvera des informations plus détaillées sur le site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité¹.

C. Vue d'ensemble des directives relatives au modèle de cadre national d'assurance de la qualité

12. Compte tenu du volume des directives détaillées élaborées pour accompagner chaque élément du modèle, celles-ci sont présentées dans un document de référence. Elles contiennent des textes explicatifs généraux sur les composantes des sections 1, 2, 4 et 5 du modèle. Les descriptions détaillées fournies pour la section 3, c'est-à-dire les lignes numérotées de CNAQ1 à CNAQ19 (voir annexe I) constituent l'essentiel des directives. Elles correspondent aux « principes » énoncés dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et aux « éléments » du Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI. Chaque ligne CNAQ numérotée est assortie d'une description, suivie des éléments auxquels il faut veiller (correspondant aux « indicateurs » utilisés pour rendre compte des bonnes pratiques dans d'autres cadres) et des mécanismes d'appui s'y rapportant. Lorsque cela est nécessaire, les mêmes éléments et mécanismes ont été répétés intentionnellement à différentes lignes, pour insister sur l'aspect pluridimensionnel de la qualité et permettre aux lecteurs de se reporter à certaines parties du cadre de manière indépendante.

13. Lorsqu'il s'agit de concevoir ou de revoir une base de données, des produits ou des statistiques, les fournisseurs de données qui cherchent à concevoir une collecte ou un produit statistique adapté à l'usage prévu trouveront utile de répondre aux questions posées dans la liste des éléments. Il en va de même pour les autres lecteurs, qui cherchent à savoir si les statistiques produites sont utilisables ou sont d'un niveau de qualité acceptable compte tenu de l'usage qu'il est prévu d'en faire.

14. Pour fournir des informations complémentaires et aider le lecteur à s'intéresser à d'autres directives concernant chaque ligne CNAQ, une liste récapitulative de références et d'outils élaborés aux niveaux national et international pour chacune des 19 lignes est jointe en annexe des directives. Cette liste constitue un sous-ensemble de la liste de références présentée par ordre alphabétique, par pays et par organisation, disponible sur le site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité.

D. Site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies

15. Conformément à la recommandation de la Commission de statistique, la Division de statistique a continué de moderniser son site Web consacré à l'assurance de la qualité, qui a été conçu pour permettre des échanges d'information et d'expériences sur les travaux menés aux niveaux national et international en matière d'assurance de la qualité. Le Président et le secrétariat ont invité les membres du Groupe d'experts à continuer d'alimenter régulièrement le site Web à l'aide de nouvelles informations, à mesure qu'ils les obtenaient, ainsi que de nouveaux liens et documents sur les travaux en matière d'assurance de la qualité menés aux niveaux national et international. La Division de statistique a recueilli et publié des informations trouvées sur Internet sur d'autres pays et organisations et prévoit de vérifier régulièrement s'il y a eu des mises à jour. Les informations sur les références en matière d'assurance de la qualité des données élaborées aux niveaux national et

international, classées par pays ou organisation, sont disponibles sur le site Web des cadres¹. La mise à jour des références et des liens relatifs à la qualité indiqués sur le site Web restera inscrite au programme de travail de la Division de statistique.

E. Glossaire des termes relatifs à la qualité

16. Le Groupe d'experts a constitué un glossaire en ligne des termes relatifs à la qualité en se fondant principalement sur le Vocabulaire commun des métadonnées de l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), qui est le résultat d'un partenariat entre plusieurs organisations internationales. Comme le Vocabulaire commun des métadonnées est une norme convenue au niveau mondial, la préférence a été donnée aux définitions qu'il propose lorsque plusieurs définitions existaient pour un même terme. Outre la définition de chaque terme, le Glossaire des cadres nationaux d'assurance de la qualité comprend, dans la mesure du possible, des informations dans le champ « contexte », pour fournir des explications supplémentaires ou d'autres informations utiles susceptibles d'aider à la compréhension des concepts. La source de la définition et un lien hypertexte vers celle-ci, lorsqu'il en existe, sont également indiqués. Le Glossaire peut être consulté en ligne sur le site Web des cadres¹.

17. Les termes contenus dans le Glossaire des cadres nationaux d'assurance de la qualité sont principalement ceux qui apparaissent dans le modèle et dans les directives, en particulier ceux qui sont mentionnés aux lignes CNAQ, ou qui ont un rapport direct avec celles-ci. Le Glossaire n'est pas exhaustif et ne prétend pas l'être. Il continuera d'être mis à jour par la Division de statistique chaque fois que de nouvelles informations pertinentes seront fournies ou recensées.

F. Les futurs défis à relever

18. L'une des questions soulevées par la Commission de statistique portait sur le recensement des pratiques qui constituent des normes minimales souhaitables. Le Groupe d'experts a débattu de la question et est arrivé à la conclusion que le recensement de « normes minimales » était prématuré. Les dispositions institutionnelles et les expériences sont trop différentes d'un pays à l'autre pour permettre, à l'heure actuelle, de formuler des recommandations pertinentes. Il faut préalablement procéder à une harmonisation minimale des outils et même du langage. Le Groupe d'experts s'est donc attaché à élaborer le modèle de cadre commun et les outils décrits précédemment, espérant ainsi aider les pays à commencer à harmoniser leurs pratiques.

19. De même, la conception d'indicateurs de qualité concrets et chiffrés n'a pas été jugée faisable à ce stade. Il faut néanmoins souligner que les questions détaillées utilisées à cette fin et qui sont contenues dans les directives permettent d'obtenir une description approfondie et détaillée du niveau de qualité d'un processus ou d'un produit statistique donné.

20. Enfin, l'élaboration de supports de formation à partir des outils élaborés et décrits ci-dessus sera un défi à relever dans un futur proche. Ces supports pourraient et devraient s'inspirer de documents existants, disponibles aux niveaux national et international. La liste complète des documents présentés sur le site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité constituera à cet égard un point de départ utile.

D'un point de vue pratique, les États Membres sont encouragés à partager leurs expériences et leurs documents aussi largement que possible.

IV. Consultation mondiale sur le modèle de cadre national d'assurance de la qualité et les directives s'y rapportant

21. Une fois achevés les travaux préliminaires du Groupe d'experts, à la suite de la réunion tenue à New York en septembre 2011, un processus de consultation mondiale a été lancé en novembre 2011 pour demander aux hauts responsables des bureaux nationaux de statistique et des organisations internationales et régionales de faire part de leurs observations et pour aider le Groupe d'experts à parachever la documentation qu'il devait présenter à la Commission de statistique. Aux fins de cette consultation mondiale, un document contenant le modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité et les directives s'y rapportant, la liste des outils et des références et un tableau comparatif faisant apparaître les correspondances du modèle avec les cadres d'assurance de la qualité existants (à savoir le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI, le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, le cadre national d'assurance de la qualité de Statistique Canada et la proposition de structure d'un code régional de bonnes pratiques en matière de statistiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes) a été mis en ligne sur le site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité. Le glossaire en ligne et la liste des références et des liens se rapportant à la qualité élaborés aux niveaux national et international ont également été mis sur le site Web.

22. À l'occasion de la consultation mondiale, 26 pays ont envoyé leurs observations. Un grand nombre d'entre eux ont remercié le Groupe d'experts d'avoir travaillé sur cette importante question. Ils ont souligné que le moment était bien choisi pour entreprendre cette initiative utile, étant donné que de nombreux pays étaient en train d'élaborer leurs propres cadres. Certains pays se sont déclarés particulièrement satisfaits que le Groupe d'experts ait établi des correspondances avec les cadres existants de manière aussi claire et transparente. Un certain nombre d'observations techniques détaillées et de suggestions avaient été prises en compte par le Groupe d'experts au moment de la rédaction du présent rapport. Des pays ont suggéré que le Groupe d'experts devrait peut-être approfondir ses travaux, en particulier pour fournir aux pays des directives pratiques, si possible sous forme de manuel, sur la mise en œuvre du cadre national d'assurance de la qualité. Le document de référence qui sera présenté à la Commission de statistique devra prendre en compte les observations adressées au Groupe d'experts au cours de la consultation mondiale.

V. Questions à examiner

23. La Commission de statistique est invitée à examiner et à approuver le modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité et à faire connaître son point de vue sur la valeur du modèle pour les pays qui choisissent de l'utiliser pour élaborer et mettre en place leurs propres cadres nationaux d'assurance de la qualité. La Commission est également invitée à communiquer ses observations sur les directives, le glossaire, le tableau comparatif, les outils et les références, ainsi que sur le site Web des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies, et à fournir des conseils sur les orientations futures.

Annexe I

Modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité

1. Contexte de la qualité

- 1a. Situation et problèmes principaux qui font apparaître la nécessité de gérer la qualité
- 1b. Avantages et difficultés
- 1c. Rapport avec les politiques, stratégies et cadres de travail d'autres services de statistique et évolution dans le temps

2. Concepts et cadres relatifs à la qualité

- 2a. Concepts et terminologie
- 2b. Comparaison avec les cadres existants

3. Directives concernant l'assurance de la qualité

3a. Gérer le système statistique

- [CNAQ 1] Coordonner le système statistique national
- [CNAQ 2] Gérer les relations avec les utilisateurs et les fournisseurs de données
- [CNAQ 3] Gérer les normes statistiques

3b. Gérer l'environnement institutionnel

- [CNAQ 4] Veiller à l'indépendance professionnelle
- [CNAQ 5] Veiller à l'impartialité et à l'objectivité
- [CNAQ 6] Veiller à la transparence
- [CNAQ 7] Veiller à la confidentialité et à la sécurité des statistiques
- [CNAQ 8] Veiller à l'engagement sur la qualité
- [CNAQ 9] Veiller à l'adéquation des ressources

3c. Gérer les processus statistiques

- [CNAQ 10] Veiller à la solidité des méthodes
- [CNAQ 11] Veiller au bon rapport coût/efficacité
- [CNAQ 12] Veiller à la rationalité de la mise en œuvre
- [CNAQ 13] Gérer la charge pesant sur les répondants

3d. Gérer les produits statistiques

[CNAQ 14] Veiller à la pertinence

[CNAQ 15] Veiller à l'exactitude et à la fiabilité

[CNAQ 16] Veiller à l'actualité et à la ponctualité

[CNAQ 17] Veiller à l'accessibilité et à la clarté

[CNAQ 18] Veiller à la cohérence et à la comparabilité

[CNAQ 19] Gérer les métadonnées

4. Évaluation de la qualité et communication des résultats

4a. Mesurer la qualité des produits et des processus : utilisation d'indicateurs de qualité, d'objectifs de qualité et de variables et de descriptions pour les processus

4b. Communiquer sur la qualité : rapports sur la qualité

4c. Obtenir un retour d'information des utilisateurs

4d. Réaliser des évaluations : labellisation et certification

4e. Veiller à une amélioration constante de la qualité

5. Cadres de gestion de la qualité et autres

5a. Gestion des performances

5b. Gestion des ressources

5c. Normes éthiques

5d. Amélioration permanente

5e. Gouvernance

Annexe II

**Tableau récapitulatif des correspondances entre
le modèle générique de cadre national d'assurance
de la qualité (sect. 3) et les cadres existants**

**Correspondance entre le modèle générique
de cadre national d'assurance de la qualité et le Code
de bonnes pratiques de la statistique européenne,
le Cadre d'évaluation de la qualité des données
du FMI, la proposition de structure d'un code régional
de bonnes pratiques en matière de statistiques
pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le cadre
national d'assurance de la qualité de Statistique Canada**

<i>Modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité (CNAQ)</i>	<i>Code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>	<i>Cadre d'évaluation de la qualité des données du Fonds monétaire inter- national</i>	<i>Code régional de bonnes pratiques en matière de statis- tiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>	<i>Cadre national d'assurance de la qualité de Statistique Canada</i>	
3a. Gérer le système statistique					
CNAQ1. Coordonner le système statistique national	CBP. 2.1	CEQD. 0.1.1	ALC. 2.1	CAN 2	
	CBP. 2.2	CEQD. 0.1.2	ALC. 2.2		
	CBP. 2.3		ALC. 2.3		
	CBP. 3.3		ALC. 2.4		
	CBP. 3.4				
CNAQ2. Gérer les relations avec les utilisateurs et les fournisseurs de données	CBP. 2.3	CBP 9.6	CEQD. 5.3.1	CAN 1	
	CBP. 7.7	CBP 11.1	ALC. 2.4		
	CBP. 9.1	CBP 11.2	ALC. 3.3		
	CBP. 9.2	CBP 11.3			
	CBP. 9.3	CBP 15.6			
	CBP. 9.4	CBP 15.7			
CNAQ3. Gérer les normes statistiques	CBP. 7.1	CEQD. 3.1.2		CAN 11	
	CBP. 7.2				
	CBP. 10.4				
	CBP. 14.3				
	CBP. 15.5				
3b. Gérer l'environnement institutionnel					
CNAQ4. Veiller à l'indépendance professionnelle	CBP. 1.1	CBP. 1.5	CEQD. 1.1.2	ALC. 1.1	CAN 12
	CBP. 1.2	CBP. 1.6	CEQD. 1.1.3	ALC. 1.2	
	CBP. 1.3	CBP. 1.7		ALC. 1.3	
	CBP. 1.4	CBP. 1.8		ALC. 1.4	

<i>Modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité (CNAQ)</i>	<i>Code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>	<i>Cadre d'évaluation de la qualité des données du Fonds monétaire international</i>	<i>Code régional de bonnes pratiques en matière de statistiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>	<i>Cadre national d'assurance de la qualité de Statistique Canada</i>		
CNAQ5. Veiller à l'impartialité et à l'objectivité	CBP. 6.1	CBP. 6.5	CEQD. 1.1.1	ALC. 7.1	CAN 12	
	CBP. 6.2	CBP. 6.6		ALC. 7.3		
	CBP. 6.3	CBP. 6.7		ALC. 7.4		
	CBP. 6.4	CBP. 6.8		ALC. 7.5		
CNAQ6. Veiller à la transparence	CBP. 6.3		CEQD. 1.2.1	ALC. 7.1	CAN 12	
	CBP. 6.4		CEQD. 1.2.2	ALC. 7.2		
	CBP. 6.5		CEQD. 1.2.3	ALC. 10.5		
	CBP. 6.6		CEQD. 1.2.4	ALC. 15.3		
	CBP. 8.6					
CNAQ7. Veiller à la confidentialité et à la sécurité des statistiques	CBP. 5.1	CBP. 5.4	CEQD. 0.1.3	ALC. 4.1	ALC. 4.5	CAN 12
	CBP. 5.2	CBP. 5.5		ALC. 4.2	ALC. 4.6	
	CBP. 5.3	CBP. 5.6		ALC. 4.3	ALC. 4.7	
				ALC. 4.4		
CNAQ8. Veiller à l'engagement sur la qualité	CBP. 4.1		CEQD. 0.4.1	ALC. 6.1	ALC. 6.5	CAN 12
	CBP. 4.2		CEQD. 0.4.2	ALC. 6.2	ALC. 8.1	
	CBP. 4.3		CEQD. 0.4.3	ALC. 6.3	ALC. 8.2	
	CBP. 4.4			ALC. 6.4	ALC. 8.3	
CNAQ9. Veiller à l'adéquation des ressources	CBP. 3.1		CEQD. 0.2.1	ALC. 5.1		CAN 12
	CBP. 3.2			ALC. 5.2		
	CBP. 3.3			ALC. 5.3		
	CBP. 3.4			ALC. 5.4		
3c. Gérer les processus statistiques						
CNAQ10. Veiller à la solidité des méthodes	CBP. 7.1	CBP. 7.7	CEQD. 2.1	ALC. 9.1		CAN 4
	CBP. 7.2	CBP. 8.2	CEQD. 2.2	ALC. 9.2		CAN 11
	CBP. 7.3	CBP. 8.3	CEQD. 2.3	ALC. 9.3		
	CBP. 7.4	CBP. 8.4	CEQD. 2.4	ALC. 9.4		
	CBP. 7.5	CBP. 8.5		ALC. 9.5		
	CBP. 7.6	CBP. 8.6				
CNAQ11. Veiller au bon rapport coût/efficacité	CBP. 10.1		CEQD. 0.2.2	ALC. 12.1		
	CBP. 10.2			ALC. 12.2		
	CBP. 10.3			ALC. 12.3		
	CBP. 10.4			ALC. 12.4		
CNAQ12. Veiller à la rationalité de la mise en œuvre	CBP. 8.1	CBP. 8.5	CEQD. 3.1.1	ALC. 10.1	ALC. 10.4	
	CBP. 8.2	CBP. 8.7	CEQD. 3.3.1	ALC. 10.2	ALC. 10.5	
	CBP. 8.3	CBP. 8.8	CEQD. 3.3.2	ALC. 10.3	ALC. 10.6	
	CBP. 8.4	CBP. 8.9				

<i>Modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité (CNAQ)</i>	<i>Code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>	<i>Cadre d'évaluation de la qualité des données du Fonds monétaire international</i>	<i>Code régional de bonnes pratiques en matière de statistiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>	<i>Cadre national d'assurance de la qualité de Statistique Canada</i>			
CNAQ13. Gérer la charge pesant sur les répondants	CBP. 8.7 CBP. 8.8 CBP. 8.9 CBP. 9.1 CBP. 9.2	CBP. 9.3 CBP. 9.4 CBP. 9.5 CBP. 9.6	CEQD. 0.1.4	ALC. 11.1 ALC. 11.2 ALC. 11.3	ALC. 11.4 ALC. 11.5	CAN 10	
3d. Gérer les produits statistiques							
CNAQ14. Veiller à la pertinence	CBP. 11.1 CBP. 11.2 CBP. 11.3		CEQD. 0.3.1	ALC. 13.1 ALC. 13.2 ALC. 13.3 ALC. 13.4		CAN 3	
CNAQ15. Veiller à l'exactitude et à la fiabilité	CBP. 8.6 CBP. 12.1 CBP. 12.2 CBP. 12.3		CEQD. 3.2.1 CEQD. 3.4.1 CEQD. 3.4.2 CEQD. 3.4.3	CEQD. 3.5.1 CEQD. 4.3.1 CEQD. 4.3.2 CEQD. 4.3.3	ALC. 10.5 ALC. 14.1 ALC. 14.2 ALC. 14.3	ALC. 14.4 ALC. 14.5	CAN 4
CNAQ16. Veiller à l'actualité et à la ponctualité	CBP. 13.1 CBP. 13.2 CBP. 13.3 CBP. 13.4 CBP. 13.5		CEQD. 3.1.3 CEQD. 4.1.1 CEQD. 4.1.2 CEQD. 5.1.3		ALC. 15.1 ALC. 15.2 ALC. 15.3 ALC. 15.4 ALC. 15.5		CAN 5
CNAQ17. Veiller à l'accessibilité et à la clarté	CBP. 15.1 CBP. 15.2 CBP. 15.3 CBP. 15.4	CBP. 15.5 CBP. 15.6 CBP. 15.7	CEQD. 5.1.1 CEQD. 5.1.2 CEQD. 5.1.4 CEQD. 5.1.5	CEQD. 5.2.1 CEQD. 5.2.2 CEQD. 5.3.2	ALC. 6.3 ALC. 7.4 ALC. 7.5 ALC. 17.1 ALC. 17.2	ALC. 17.3 ALC. 17.4 ALC. 17.5 ALC. 17.6 ALC. 17.7	CAN 6 CAN 7
CNAQ18. Veiller à la cohérence et à la comparabilité	CBP. 14.1 CBP. 14.2 CBP. 14.3 CBP. 14.4 CBP. 14.5		CEQD. 4.2.1 CEQD. 4.2.2 CEQD. 4.2.3		ALC. 16.1 ALC. 16.2 ALC. 16.3 ALC. 16.4		CAN 8
CNAQ19. Gérer les métadonnées	CBP. 15.1 CBP. 15.5						CAN 13